

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2394

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« matière synthétique non biosourcée et »

le mot :

« plastique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, la notion de « matière synthétique » n'était pas suffisamment explicite.